



Date de convocation : 06/01/2017

Date d'affichage : 06/01/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le onze janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Yvon PRESSE - Serge CHEVALIER - Bey-Am BODILA - Sylvie VADIS - Jean Claude ALLAIN - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Sandrine GODIN - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Philippe MARTINEAU - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentées : Eric HERVE par Marie-Françoise HAMON

Absentes excusées : Gwénaëlle BONNANT - Mélanie LE CROM - Sarah PLAYE

Secrétaire : Philippe MARTINEAU

Réf : VH

ORDRE DU JOUR

1. Rénovation de la salle omnisports : attribution des marchés ;
2. Structure alimentaire multi-services et ses aménagements extérieurs ; approbation de l'Avant Projet Sommaire ;
3. Aménagement de la rue du Poudouvre et de la rue de la Croix Boissière : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;
4. Plateau ralentisseur de la Guyonnais : approbation de l'avant-projet ;
5. Révision du classement sonore des infrastructures routières ;
6. Modification du tableau des effectifs ;
7. Acquisition, cession ou échange de délaissés ou chemins ;
8. Questions diverses :
 - Subvention voyages scolaires (établissements extérieurs)
 - Subventions classes de découverte
 - Régie manifestations culturelles
 - Manifestations culturelles des 28 et 29.01.2017 - prix des tickets

En préalable, M. le Maire revient sur le Conseil Municipal précédent, en date du 12 décembre. Il précise, concernant le terrain de trial aux Landes de Reine, que le Conseil Communautaire Rance Frémur a, le 14 décembre, délibéré dans le même sens que la commune.

Jean-Paul LEROY donne les chiffres du recensement de la population au 1^{er} janvier 2017, millésimés 2014. La population municipale est de 3 471 habitants. Pour information, Monsieur le Maire signale que Pleslin Trigavou est, de par sa démographie, la 4^{ème} commune du Pays de Dinan, suivie de Plouër-Sur-Rance (3 447 habitants) et de la nouvelle commune Beaussais-Sur-Mer (3 417 habitants).

M. le Maire informe aussi le Conseil Municipal du courrier du Président du Conseil Départemental annonçant que la participation au S.D.I.S. pour Pleslin Trigavou, qui était de 57 725 € en 2016, sera en 2017 de 62 122,22 € (+ 7.6 % !)

M. le Maire rappelle la cérémonie des vœux municipaux avec environ 200 personnes, au cours de laquelle la première médaille de la ville a été décernée aux Maires Honoraires (Charles JOSSELIN, Jean OHIER et Ernest BAUJARD) ainsi qu'à Raymond ARMANGE, Président de l'ancienne Communauté de Communes Rance Frémur.

Enfin, Jean-Paul LEROY précise que les vœux aux personnels ont lieu le vendredi 13 janvier à 19 h 30. Il signale aux conseillers municipaux que les vœux à la Résidence de l'Orme sont reculés au samedi 21 janvier à 11 h 30, pour cause d'épidémie de grippe.

1- Rénovation de la salle omnisports : attribution des marchés

La commune a lancé une consultation pour l'opération de rénovation de la salle omnisports, publiée le 15 novembre 2016.

Ce marché dont le montant total a été estimé par le maître d'œuvre à 656 000,00 € HT, a reçu 20 offres dans les délais impartis pour les 7 lots qui le composent. Elles ont été analysées par le maître d'œuvre sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

M. le Maire présente les résultats du rapport d'analyse.

n°	LOT	Estimatif MOE € HT	Moyenne des offres € HT	Entreprises proposées	Montant de l'offre € HT	Options € HT	Montant base + option
1	Confortement charpente - Couverture bac acier	227 000,00 €		MARTIN	216 044,62 €		216 044,62 €
2	Isolation thermique intérieure	147 000,00 €		MANIVEL	159 944,18 €		159 944,18 €
3	Eclairage sportif - Electricité - Plomberie	87 000,00 €		FAUCHE	74 614,47 €		74 614,47 €
4	Menuiserie métallique	51 000,00 €		PHILMETAL	51 057,81 €	6 130,73 €	57 188,54 €
5	Sol sportif - Equipements sportifs	99 000,00 €		MIRIEL	85 575,15 €		85 575,15 €
6	Maçonnerie - Cloisons	13 000,00 €		GOBIN	14 939,60 €		14 939,60 €
7	Peinture - Revêtements	32 000,00 €		PIEDVACHE	19 159,88 €		19 159,88 €
	TOTAL	656 000,00 €			621 335,71 €	6 130,73 €	627 466,44 €

La date prévisionnelle de commencement des travaux a été fixée au 3 avril 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les lots du marché conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes ;

2 - Structure alimentaire multi-services et ses aménagements extérieurs ; approbation de l'Avant Projet Sommaire

M. le Maire rappelle que l'étude urbaine a positionné la structure alimentaire à l'emplacement occupé aujourd'hui par le garage de la Poste afin de constituer une centralité forte au bourg de Pleslin.

Lors de la 4^{ème} réunion du groupe de travail, le cabinet d'architectes, l'Atelier du Canal, a proposé un Avant-Projet Sommaire du projet qui considère, en particulier pour le bâtiment, une surface de 216 m2, rationnelle pour l'installation d'un charcutier traiteur.

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire concernant la structure alimentaire et ses aménagements extérieurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire ;

DONNE mandat au Maire pour approuver l'avant-projet définitif qui sera présenté au groupe de travail ;

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire.

3 - Aménagement de la rue du Poudouvre et de la rue de la Croix Boissière : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux pour l'aménagement de la rue du Poudouvre et la rue de la Croix Boissière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme des travaux ;

DONNE mandat au Maire concernant le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

DELEGUE à M. le Maire le pouvoir d'attribuer le marché au candidat le mieux disant.

4 – Plateau ralentisseur de la Guyonnais : approbation de l'Avant-Projet

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux pour le plateau ralentisseur de la RD 28 au droit de la sortie du lotissement de la Guyonnais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre URBA'REAL ;

DONNE mandat au Maire pour l'approbation du dossier de consultation des entreprises ;

DELEGUE à M. le Maire le pouvoir d'attribuer le marché au candidat le mieux disant.

5 – Révision du classement sonore des infrastructures routières

L'article L571-10 du code de l'environnement prévoit que « dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ». Ce recensement concerne les infrastructures routières dont le trafic moyen

journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules/jour (article R571-33 du code de l'environnement).

Le classement sonore actuellement en vigueur dans les Côtes d'Armor a été institué par arrêtés préfectoraux de 2003 et 2004 sur la base d'une étude réalisée en 2002.

Afin de tenir compte de l'évolution des trafics ainsi que pour intégrer la réalisation de voies nouvelles, les bases techniques du classement ont été réexaminées à partir des éléments d'information recueillis auprès de chaque gestionnaire de réseau routier.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur les modifications apportées par l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013, quant aux modalités et méthode de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitations dans les secteurs affectés par le bruit et donc le classement des tronçons.

Après présentation par le premier adjoint, Loïc LEMOINE, d'une carte de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'abrogation de l'arrêté préfectoral de classement des infrastructures de transports terrestres de la commune en date du 19 juillet 2004 ainsi qu'aux modifications apportées par l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013.

6 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du 3 octobre 2016.

Il convient d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif 2^{ème} classe de 30 heures à 32 heures avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **ARRÊTE** le tableau des effectifs désigné ci-après :

<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>	<u>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</u>	<u>DATE D'EFFET</u>	<u>DATE DELIBERATION DU C.M.</u>
<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>			
1 attaché ou attaché principal	temps complet (35 H)	01.10.2011	18.07.2011
1 adj. adminis. prin. 1 ^{ère} classe	temps complet (35 H)	01.04.2006	15.05.2006
1 adjoint adminis. Ppal 1 ^{ère} classe	35 heures	01.06.2014	17.07.2014
1 adj. admin. 1 ^{ère} classe	temps complet (35 H)	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. admin. 2 ^e classe	temps complet (35 H)	01.02.2008	10.12.2007
1 adj. Admin. 2 ^e classe ou 1 adj. Admin. 1 ^{ère} classe	temps complet (35 H)	01.04.2011	31.01.2011
1 adj. Admin. 2 ^e classe ou 1 adj. Admin. 1 ^{ère} classe	32 heures	01.01.2017	11.01.2017
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>			
1 agent de maîtrise principal	temps complet (35 H)	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. princip. 1 ^{ère} classe	"	01.06.2009	05.10.2009

2 adj. techniq. ppaux 1ère classe	"	01.07.2013	26.05.2013
2 adj. techniq. 2è classe	"	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.08.2009	29.06.2009
1 adj. Techniq. 1ère classe	"	01.05.2012	23.07.2012
1 adj. Techniq. 2è classe	"	01.03.2010	11.01.2010
1 adj. Techniq. 1ère ou 2è classe	"	01.06.2011	14.03.2011
1 agent de maîtrise	"	01.07.2013	27.05.2013
1 adj. Techniq. 2è classe	"	02.11.2016	03.10.2016

PERSONNEL DE SERVICE

1 ATSEM princip.1ère classe	33 heures 30	01.04.2016	03.10.2016
1 ATSEM princip.2è classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 ATSEM princip 2è classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 ATSEM princip.2è classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 ATSEM princip. 2è classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. techniq. 2è classe	33 heures	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. techniq. 1ère classe	28 heures 30	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. techniq. 2è classe	30 heures	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. 2è classe	30 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
2 adj. Techniq. princip. 2è classe	35 heures	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. Techniq. 2è classe	25 heures 30	01.02.2013	28.01.2013
1 adj. Techniq. 2è classe	28 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. Techniq. 2è classe	24 heures	01.06.2016	23.05.2016

SERVICE ANIMATION

1 adj. d'animation 2è classe	24 heures 30	01.08.2014	17.07.2014
1 adj. patrimoine 2è classe	24 heures	01.09.2014	13.10.2014
1 agent contractuel adj. d'animation ppal 2 ^{ème} classe	16 heures 30	01.06.2015	13.04.2015

Mme VADIS quitte la séance à 19 h 55

7 – Acquisition, cession ou échange de délaissés ou chemins

M. Loïc LEMOINE, Adjoint aux travaux, liste les différents points à finaliser, dont l'objet est l'acquisition, la cession ou l'échange de délaissés ou chemins sur la commune :

- ✓ Emplacement Réserve n°16 : rétablissement d'un sentier piétonnier entre le site d'alignement des Rochers et la VC n°7
- ✓ Emplacement Réserve n°18 : création d'un sentier piétonnier assurant la liaison entre la vallée du Frémur, le Pelican et la Bulière

- ✓ Chemin agricole de Trébéfour à la Route de Langrolay
- ✓ Chemin agricole près du lieudit « Le Bois Seigneur »
- ✓ Chemin piétonnier du Rocher au Bas Gray
- ✓ Chemin rural du Chêne Vert à la Bigotière
- ✓ Chemin près du lotissement « les Jardins de Trébéfour » et placette au centre du village
- ✓ Chemin agricole au lieudit « Léonville »

Le Conseil Municipal valide cette liste. Il convient maintenant de négocier ces échanges et ces ventes.

8 – Questions diverses :

➤ **Subvention voyages scolaires (établissements extérieurs)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de verser pour l'année 2017, une subvention de 35 € par élève pour les classes de découverte et voyages scolaires des écoles primaires, collèges et lycées accueillant les enfants de la commune.

➤ **Subventions classes de découverte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de maintenir, en 2017, pour les classes de découverte à caractère local des écoles primaire publiques, la participation communale au tiers de leur coût. Ce dispositif est également ouvert aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire accueillant des enfants de la commune.

➤ **Régie manifestations culturelles**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 12 octobre 2001 créant la régie « manifestations culturelles » et fixant le prix des tickets pour ces manifestations selon leur couleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir :

Tickets bleus	10 €
Tickets jaunes	5 €
Tickets rouge	2 €

➤ **Manifestations culturelles des 28 et 29.01.2017 - prix des tickets**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la venue d'un spectacle sur la commune les 28 et 29 janvier 2017, Roger Le Contou et Fred le Disou et pour lesquels il est nécessaire de fixer le prix de vente des tickets, conformément à la délibération générale du 12 octobre 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les prix pour cette manifestation à :

- 10 € pour les adultes ;
- 5 € pour les 12-18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi ;
- Gratuit en dessous de 12 ans.